



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N° 971) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION L'ORCHESTRE
SYMPHONIQUE DES MEDECINS DE FRANCE »**

**DÉCISION N° DM-24-215
EN DATE DU 03 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « L'Orchestre Symphonique des médecins de France » représentée par sa Présidente, Mathilde LUCAS, dont le siège est situé 4 impasse de Caguerasset, 13190 Allauch, afin d'utiliser la salle Berlioz pour un enregistrement le 21 juin 2024 de 9h00 à 19h00.

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « L'Orchestre Symphonique des médecins de France » représentée par sa Présidente, Mathilde LUCAS, dont le siège est situé 4 impasse de Caguerasset, 13190 Allauch, une convention de location de salle pour un montant de 110,75 € T.T.C (cent-dix euros et soixante-quinze centimes), afin d'utiliser la salle Berlioz le 21 juin 2024 pour un enregistrement de 9h00 à 19h00;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240703-lmc1H12116H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/07/2024
Date de Publication : 04/07/2024